

Bulletin d'info du collectif CGT FAPT Télévente

► Commissionnement

Gestionnaire Clientèle

Bienvenue dans le monde du commissionnement ! En mars 2022, la direction informe certains gestionnaires qu'ils ne toucheront pas de part managériale collective pour le T4. Ils ne seraient pas aux attendus sur les déploiements Colis et Maileva. Problème : pour traiter les déploiements, il aurait fallu qu'ils arrivent en temps et en heure ! On peut aussi se poser la question de l'intérêt d'être objectif sur ceux-ci sachant que les Colis et Maileva sont entièrement traités par les vendeurs ! Heureusement, il semblerait qu'il y ait eu un rétropédalage de la direction au vu du mécontentement affiché par les GC.

Au moment de l'édition de ce bulletin la direction aurait proposé, sans remettre en cause les critères objectivés (Colis, Maileva) un recalcul de cette part managériale collective sur l'ensemble des plateaux : paiement à 50 % des critères concernés (à suivre...)

**ENSEMBLE EXIGEONS UN COMMISSIONNEMENT
ATTEIGNABLE ET REALISABLE !**

► Pouvoir d'achat, commissionnement 2022

Devant la surdité de la DNT face à nos revendications, il faut continuer à nous battre. Nous continuerons à exiger l'augmentation des salaires et le maintien du pouvoir d'achat, c'est pourquoi nous n'avons pas signé le nouvel avenant télétravail, c'est pourquoi nous n'avons pas signé les NAO. Les signataires de ces NAO ont une responsabilité dans la perte du pouvoir d'achat puisqu'ils ont accepté une augmentation de 2% pour les classes 2 et 1.3% pour les classes 3 alors que l'inflation a déjà atteint près de 3 % en ce début d'année et que les perspectives à venir sont peu rassurantes.

A rappeler également : Rien pour les fonctionnaires !

► La pétition « Non aux 25 contrats » est toujours disponible en ligne

<https://chnq.it/xXwRyW7H>

► Emploi – Conditions de travail – Santé

Le bilan de santé présenté au CHSCT de mars 2022 fait apparaître un déficit de - 57 emplois depuis le 1^{er} janvier 2020.

La situation des arrêts de travail à la DNT n'est pas bonne, elle fait dire à notre DRH que ce sera la « Grande cause nationale » de la direction. Si l'objectif de cette réflexion est d'améliorer la qualité du travail et le bien-être du personnel et de travailler sur le management, pourquoi pas, par contre si l'objectif est de faire une chasse aux arrêts de travail comme le suggère la CFDT -qui invite la DRH à vérifier les arrêts de travail après un mois de juin car le personnel en userait pour augmenter son salaire-, ce sera non pour la CGT !

C'est indigne ! Accuser le personnel d'arrêts de travail de complaisance, c'est du mépris du personnel et des professions médicales !

Il y a d'autres pistes que la présomption de culpabilité du personnel ! Comme une charge de travail de plus en plus importante liée à la destruction des emplois ; une politique salariale de la DNT injuste et des salaires en bernés ; une augmentation infondée des objectifs ; certains managements inappropriés mis en avant dans le baromètre d'engagement 2021 ; des vendeurs livrés à eux-mêmes ; une pression frénétique de la direction sur les congés ; un réseau informatique déplorable ; des perspectives de mobilité et d'évolution à la marge.

A noter :

Toujours féru d'un chantage indécent, le siège exclu de fait de toutes nouvelles discussions salariales les organisations non signataires des NAO.

Tellement plus simple de parler entre amis !

Pour l'augmentation et la revalorisation des salaires, pour défendre le pouvoir d'achat :

**Grève Nationale le 17 mars 2022
à l'initiative de CGT, Solidaires, UNSA**

<https://televentecgt.reference-syndicale.fr/>